

Certains bateaux vont manquer de fuel pour finir la course. Que sera la position du jury si un bateau décide de déplomber le jerrican de secours et de l'utiliser ?

Cette rupture de plomb ne peut pas être considérée comme accidentelle, donc la pénalité standard prévue en IC 12.4 ne peut s'appliquer.

En cas de rupture de plomb, le comité technique réclamera contre le bateau pour avoir enfreint IC 1.7.3 et 15.6.2 (réserve de carburant de secours plombé en fermeture et en position).

Une instruction sera ouverte par le jury. La plage prévue pour ces infractions est la plage 1 (0H à 6H) avec une pénalité moyenne de 3H. Le jury se basera sur les questions de l'annexe 6 pour diminuer ou augmenter la pénalité sachant que cette pénalité ne pourra pas être inférieure à la pénalité standard (30 minutes).

Some boats will lack fuel to finish the race. What will be the jury's position if a boat decides to break the seal of the safety jerrican and use it?

This seal breakage cannot be considered accidental, so the standard penalty specified in SI 12.4 cannot apply.

In case of seal breakage, the technical committee will protest the boat for breaking SI 1.7.3 and 15.6.2 (emergency fuel supply sealed closed and in position).

A hearing will be opened by the jury. The range provided for these breaches is range 1 (0H to 6H) with an average penalty of 3H. The jury will use the questions in Appendix 6 to decrease or increase the penalty knowing that this penalty cannot be less than the standard penalty (30 minutes).

Publié le 28 novembre 2021 à 21 : 00 TU